



Conférence des Gouvernements cantonaux
Maison des cantons
Speichergasse 6
Case postale
3001 Bern

Références NM

Date

18 OCT. 2017

Consultation de la CdC au sujet d'un concordat intercantonal en matière d'assurance obligatoire contre les risques sismiques CIAT

Monsieur le Président,

Le Conseil d'Etat du canton du Valais vous remercie de l'opportunité qui lui est donnée de s'exprimer sur sa participation à une solution de concordat intercantonal sur une assurance obligatoire pour la couverture des risques sismiques.

Notre canton est concerné au premier titre par le risque sismique. L'exposition au risque sismique est également élevée à Bâle, voire à Zurich, Berne ou dans l'arc lémanique eu égard aux dommages potentiels élevés dans les zones métropolitaines.

Conscient des enjeux pour notre population et de ses bases d'existence, le Conseil d'Etat a mis en œuvre une stratégie de préparation et d'intervention pour assurer la gestion d'une telle catastrophe.

Il ressort cependant qu'une fois cette phase de gestion de l'événement passée, il est primordial de disposer d'une capacité à reconstruire les infrastructures endommagées. Ce n'est que par cette capacité, que nous pourrions assurer le maintien du tissu social et économique actuel.

Aujourd'hui, la couverture d'assurance contre les risques sismiques est extrêmement lacunaire dans notre pays. En regard des enjeux et de la somme des objets à assurer, la notion de composante fédérale doit être mise en avant dans l'intérêt de la population mais également des services publics.

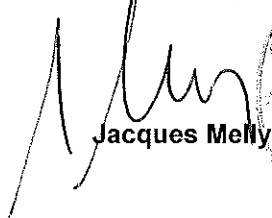
La solution d'une assurance obligatoire nous paraît éminemment pertinente et plus que nécessaire. Cette assurance devrait mettre en place un cadre uniforme pour l'ensemble de notre pays au même titre que la couverture des dommages dangers naturels.

Tenant compte des différents avis en provenance des communautés d'intérêts et de l'avis favorable de l'ensemble des cantons, nous souhaitons être partie prenante de la démarche visant à mener les travaux pour disposer d'un concordat ad hoc, ceci au travers de la CdC ou de l'une des conférences spécialisées.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre détermination et nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre haute considération.

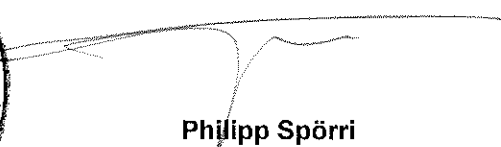
Au nom du Conseil d'Etat

Le président


Jacques Melly



Le chancelier


Philipp Spörri